

# L'essentiel du calendrier des vaccinations 2014

Le calendrier des vaccinations définit les obligations vaccinales et les vaccinations recommandées applicables en fonction de l'âge et de la situation individuelle. Il est réactualisé chaque année<sup>(1)</sup>. Les points importants à retenir en 2014 du calendrier des vaccinations chez le nourrisson, l'enfant et l'adulte sont présentés. Ce document ne prend pas en compte les recommandations particulières et celles liées au milieu professionnel<sup>(1)</sup>.

## L'essentiel

### CHEZ LE NOURRISSON

- Le vaccin penta- ou hexavalent est administré à l'âge de 2 mois et 4 mois avec un rappel à 11 mois.
- Le vaccin pneumococcique conjugué est co-administré avec le précédent à l'âge de 2 mois, 4 mois et 11 mois.
- La 1<sup>re</sup> dose de ROR est effectuée à l'âge de 12 mois pour tous les nourrissons, quel que soit le mode de garde, la seconde entre 16 et 18 mois.

### CHEZ L'ENFANT ET L'ADOLESCENT

- Un rappel coqueluche est recommandé à l'âge de 6 ans (DTCaPolio).
- Le rappel de 11 à 13 ans (dTcaPolio) est effectué avec un vaccin contenant des concentrations réduites en anatoxine diphtérique et antigènes coquelucheux.
- La vaccination contre les infections à HPV est effectuée chez la jeune fille entre 11 et 14 ans en deux doses espacées de six mois (trois doses dans le cadre du rattrapage de 15 à 19 ans inclus).

### CHEZ L'ADULTE

- Le rappel dTPolio à l'âge de 25 ans inclut la valence coqueluche dose réduite (dTcaP) ; ce rappel peut être réalisé jusqu'à l'âge de 39 ans révolus. Par la suite, le rappel dTP est effectué à âges fixes : 45, 65, 75, 85, 95 ans, etc.
- Un schéma accéléré contre l'hépatite B est possible dans certaines situations.

### CHEZ LES PERSONNES IMMUNODÉPRIMÉES ET ASPLÉNIQUES

- Des vaccinations spécifiques sont recommandées chez ces patients à risque d'infections sévères.

(1) Calendrier et recommandations disponibles sur le site du ministère de la santé : [http://www.sante.gouv.fr/IMG/pdf/Calendrier\\_vaccinal\\_ministere\\_sante\\_2014.pdf](http://www.sante.gouv.fr/IMG/pdf/Calendrier_vaccinal_ministere_sante_2014.pdf)

## Quelles vaccinations chez le nourrisson ?

- **Diphtérie, tétanos, coqueluche, poliomyélite, infections invasives à *Haemophilus influenza* de type b et hépatite B** : le schéma simplifié 2+1 comporte depuis 2013 deux injections aux âges de 2 et 4 mois, suivies d'un rappel à l'âge de 11 mois pour ces six valences (DTCaPolioHib et HBV).

- **Infections invasives à pneumocoque** : le rappel avec le vaccin conjugué 13 valent est fixé à l'âge de 11 mois (selon le même schéma de vaccination 2+1 et en co-administration avec le vaccin précédent). Pour les prématurés et les nourrissons à risque élevé de contracter une infection invasive à pneumocoque, le schéma vaccinal comprend trois doses à l'âge de 2, 3 et 4 mois, puis un rappel à l'âge

de 11 mois. Chez l'enfant de 2 à 5 ans exposé à un risque d'infection invasive à pneumocoque, rappel supplémentaire à l'âge de 24 mois avec le vaccin conjugué 23-valent.

- **Rougeole, oreillons et rubéole (ROR)** : l'administration de la 1<sup>re</sup> dose de vaccin est réalisée pour tous les enfants à l'âge de 12 mois, quel que soit le mode de garde (hors période épidémique). La seconde dose est recommandée entre 16 et 18 mois.

- **Infections invasives à méningocoque de type C** : la vaccination est recommandée à l'âge de 12 mois. La co-administration est possible avec la 1<sup>re</sup> dose de ROR (à un autre site d'injection).

## Quelles recommandations chez l'enfant et l'adolescent ?

- **Coqueluche** : un rappel est recommandé à l'âge de 6 ans, combiné au rappel déjà prévu à cet âge pour diphtérie, tétanos et poliomyélite. Ce vaccin contient des concentrations **entières** d'anatoxine diphtérique et d'antigènes coquelucheux (DTCaPolio).

- **Diphtérie, tétanos, poliomyélite et coqueluche** : le rappel à l'âge de 11-13 ans est recommandé avec un vaccin contenant des concentrations **réduites** d'anatoxine diphtérique et d'antigènes coquelucheux (dTcaPolio). Chez la jeune fille, la co-administration est possible avec l'une des deux doses de la vaccination contre les infections à papillomavirus humains (HPV).

- **Infections à papillomavirus humains (HPV) chez la jeune fille** :

- *Vaccination par Cervarix®*

- entre 11 et 14 ans révolus, deux doses espacées de six mois (M0, M6) ;

- entre 15 et 19 ans révolus : trois doses selon le schéma d'administration M0, M1 et M6.

- *Vaccination par Gardasil®*

- entre 11 et 13 ans révolus, deux doses espacées de 6 mois (M0, M6) ;

- entre 14 et 19 ans révolus, trois doses de vaccins selon le schéma d'administration M0, M2 et M6.

La co-administration est possible avec les vaccins contre l'hépatite B.

- Hépatite B chez les adolescents de 11 à 15 ans non vaccinés antérieurement (trois doses à 0, 1 à 2 mois, 6 mois ou deux doses espacées de six mois pour les vaccins ayant l'AMM).
- Infections invasives à méningocoque C dans le cadre du rattrapage jusqu'à l'âge de 24 ans : une dose.

## Tableau des vaccinations chez le nourrisson, l'enfant et l'adolescent

2 mois	4 mois	11 mois	12 mois	16-18 mois	6 ans	11-13 ans	14 ans
DTCaPolio Hib-VHB +	DTCaPolio Hib-VHB +	DTCaPolio Hib-VHB +	ROR1 +	ROR2	DTCaPolio	dTcaPolio +	
PnC	PnC	PnC	Méningo C			HPV* chez les filles (2 doses)	

\* Rattrapage pour la vaccination contre les HPV jusqu'à l'âge de 19 ans inclus avec trois doses.

D : Diphtérie dose entière d'anatoxine d : dose réduite d'anatoxine T : Tétanos Polio : Poliomyélite Ca : Coqueluche acellulaire dose entière d'antigènes coquelucheux ca : coqueluche acellulaire dose réduite d'antigènes coquelucheux Hib : *Haemophilus influenzae* de type b VHB : Virus de l'Hépatite B PnC : Pneumocoque conjugué Méningo C : Méningocoque C HPV : Papillomavirus Humains. ROR : Rougeole, Oreillons, Rubéole.

### Rappel

Par convention, les vaccins contenant des concentrations **réduites** d'antigènes coquelucheux ou d'anatoxine s'écrivent avec une **minuscule** : **ca, d**.  
Les vaccins contenant des concentrations **entières** d'antigènes coquelucheux ou d'anatoxine s'écrivent avec une **majuscule** : **Ca, D**.

## Les vaccins chez l'adulte

### • Diphtérie (à concentration réduite en anatoxine), tétanos et poliomyélite (dTPolio)

Les rappels chez les adultes sont effectués aux âges de 25, 45 et 65 ans, puis, en raison de l'immuno-sénescence au-delà de 65 ans, à 75, 85, 95 ans, etc.

### • Coqueluche

Un rappel (à concentrations **réduites** en antigènes coquelucheux) est recommandé à l'âge de 25 ans (dTcaPolio) chez les personnes n'ayant pas reçu de vaccin coqueluche depuis plus de cinq ans. Les personnes n'ayant pas eu ce rappel à cet âge pourront bénéficier d'un rattrapage jusqu'à l'âge de 39 ans inclus.

### • Hépatite B

La vaccination chez les personnes non immunisées à risque d'exposition au virus de l'hépatite B comprend trois injections selon le schéma d'administration standard M0, M1, M6.

*Il existe un schéma accéléré dans les situations particulières où l'immunité doit être acquise très rapidement (départ imminent en zone d'endémie, personnes détenues, etc.) : ce schéma de primovaccination comporte trois injections en 21 jours suivies d'un rappel à douze mois.*

### • Grippe

La vaccination annuelle est recommandée à partir de 65 ans et dans certaines situations.

### TRANSITION VERS LE CALENDRIER SIMPLIFIÉ 2013

Le principe général est de se recalculer rapidement sur le calendrier en vigueur.

Les deux documents élaborés en 2013 par la direction générale de la Santé, détaillant les calendriers de transition chez l'enfant et chez l'adulte, restent valables en 2014 :

- *Calendrier des vaccinations 2013. Point sur les principales nouveautés* <sup>(2)</sup> ;
- *Questions-réponses sur le calendrier des vaccinations 2013* <sup>(3)</sup>.

(2) [http://www.sante.gouv.fr/IMG/pdf/Calendrier\\_vaccinations\\_2013\\_Principales\\_nouveautés.pdf](http://www.sante.gouv.fr/IMG/pdf/Calendrier_vaccinations_2013_Principales_nouveautés.pdf)

(3) [http://www.sante.gouv.fr/IMG/pdf/questions\\_reponses\\_calendrier\\_vaccinations2013.pdf](http://www.sante.gouv.fr/IMG/pdf/questions_reponses_calendrier_vaccinations2013.pdf)

## COCOONING ET COQUELUCHE (HORS CADRE PROFESSIONNEL)

Stratégie de protection des nourrissons de moins de 6 mois en vaccinant contre la coqueluche.

### ► Personnes concernées

- les couples ayant un projet parental ;
- l'entourage familial d'une femme enceinte (conjoint, enfants y compris adolescents et jeunes adultes qui ne sont pas à jour pour cette vaccination) ;
- la mère le plus tôt possible après l'accouchement (avant la sortie de la maternité) ;
- plus généralement les personnes susceptibles d'être en contact étroit et durable avec un nourrisson de moins de 6 mois si la précédente vaccination contre la coqueluche remonte à plus de dix ans : grands-parents, baby-sitter, etc.).

### ► Modalités de vaccination

- Les personnes concernées n'ayant jamais été vaccinées contre la coqueluche ou dont la dernière vaccination remonte à l'enfance ou dont la vaccination remonte à plus de dix ans recevront une dose de dTcaP.
- En cas de nouvelle grossesse, une nouvelle dose de rappel doit être effectuée chez ces personnes si la vaccination antérieure contre la coqueluche remonte à plus de dix ans.

## Des recommandations spécifiques chez les patients immunodéprimés ou aspléniques

La population concernée comprend l'ensemble des patients présentant des déficits immunitaires congénitaux et des déficits acquis (traitements par corticothérapie, chimiothérapie, immunosuppresseurs, anti-TNF, infections par le VIH, etc.).

La vaccination de ces patients particulièrement fragiles vis-à-vis du risque infectieux fait l'objet de recommandations détaillées dans un rapport du HCSP<sup>(4)</sup>. Y sont notamment précisées :

- le maintien des rappels tous les dix ans chez l'adulte ;
- la contre-indication des vaccins vivants ;
- l'utilisation de vaccins conjugués plus immunogènes ou de schémas vaccinaux spécifiques dans certains cas, par exemple pneumocoque et méningocoques.

## Pour en savoir plus

- Ministère de la santé : <http://www.sante.gouv.fr>
- Haut Conseil de la santé publique (HCSP) : <http://www.hcsp.fr>
- Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) : <http://www.ansm.sante.fr>
- Institut national de prévention et d'éducation pour la santé : <http://www.inpes.sante.fr>
- Institut national de veille sanitaire (InVS). Recommandations sanitaires pour les voyageurs, 2014. BEH 2014 ; n° 16-17 : p. 261-311.

En ligne : [http://www.invs.sante.fr/beh/2014/reco/pdf/2014\\_reco.pdf](http://www.invs.sante.fr/beh/2014/reco/pdf/2014_reco.pdf)

(4) Vaccinations des personnes immunodéprimées ou aspléniques. Recommandations. Paris : HCSP, coll. Avis et Rapports, 2012 : 146 p.  
En ligne : [http://www.hcsp.fr/Explore.cgi/Telecharger?NomFichier=hcspr20120712\\_vaccinationimmunodeprime.pdf](http://www.hcsp.fr/Explore.cgi/Telecharger?NomFichier=hcspr20120712_vaccinationimmunodeprime.pdf)

**Ce document est disponible en téléchargement sur le site de l'Inpes : [www.inpes.sante.fr](http://www.inpes.sante.fr)**

**Ont contribué à ce document :** F. Billiaert, I. Chevalier, S. Derouard, D. Escourrolle, H. Partouche.

**Rédacteurs :** K. Chemlal et C. Jestin (Inpes).